



KPMG AUDIT DFA
1er Rond Point après la Galléria
Acajou Lamentin
97232 Le Lamentin
Martinique

Téléphone : +33 (0)5 96 71 92 72
Télécopie : +33 (0)5 96 71 65 37
Site internet : www.kpmg.fr

*Caisse de Garantie contre les
Intempéries et Avaries des Marins
Pêcheurs de la Guadeloupe*
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Caisse de Garantie contre les Intempéries et Avaries des Marins
Pêcheurs de la Guadeloupe

BP 261 - 97157 Pointe-à-Pitre

Ce rapport contient 16 pages

Référence : MIH/CAZ/MFB/178/2018



KPMG AUDIT DFA
1er Rond Point après la Galléria
Acajou Lamentin
97232 Le Lamentin
Martinique

Téléphone : +33 (0)5 96 71 92 72
Télécopie : +33 (0)5 96 71 65 37
Site internet : www.kpmg.fr

Caisse de Garantie contre les Intempéries et Avaries des Marins Pêcheurs de la Guadeloupe

Siège social : BP 261 - 97157 Pointe-à-Pitre

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Caisse de Garantie contre les Intempéries et Avaries des Marins Pêcheurs de la Guadeloupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe « 1. Evènements principaux de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant le remplacement au niveau national du dispositif actuel des Caisses de Garantie contre les Intempéries et Avaries.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des indemnités versées, l'évaluation des créances et la présentation des dettes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;




*Caisse de Garantie contre les Intempéries et Avaries des Marins Pêcheurs de la
Guadeloupe
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
25 juin 2018*

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Lamentin, le 25 juin 2018

KPMG Audit DFA
Département de KPMG SA



Michèle Helmany
Commissaire aux comptes

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311216
Immobilisations incorporelles	1 510,63	1 495,53	15,10	502,58
Concessions, brevets, droits simil	1 510,63	1 495,53	15,10	502,58
LOGICIEL 20500000	1 510,63		1 510,63	1 485,46
AMORTIS.LOGICIEL 28050000		1 495,53	-1 495,53	-982,88
Immobilisations corporelles	5 734,04	2 238,59	3 495,45	609,52
Autres immob. corporelles	5 734,04	2 238,59	3 495,45	609,52
MATERIEL IBUREAU ET INFORMATIQ 21830000	4 593,32		4 593,32	5 059,87
MOBILIER DE BUREAU 21840000	1 140,72		1 140,72	1 140,72
AMORTIS.MAT.BUREAU INFORMAT. 28183000		1 363,07	-1 363,07	-4 766,18
AMORTIS.MOBILIER DE BUREAU 28184000		875,52	-875,52	-824,89
Immobilisations financières	827,76		827,76	827,76
Autres immob. financières	827,76		827,76	827,76
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS 27500000	827,76		827,76	827,76
TOTAL II	8 072,43	3 734,12	4 338,31	1 939,86
Créances				
Autres créances	234 663,90		234 663,90	268 080,91
DEBITEURS DIVERS 46800000				2 350,80
COTIS M.P. A RECEVOIR 46871000	10 542,02		10 542,02	17 802,76
COTISAT. C.N.P.M.EM A RECEVOIR 46872000	224 121,88		224 121,88	247 927,35
Divers	546 951,15		546 951,15	525 991,38
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	546 210,98		546 210,98	525 430,04
BANQUE CREDIT MARITIME 51200000	13 085,44		13 085,44	17 751,94
VALEUR MOBILIERE PLACEMENT 51210000	51 293,34		51 293,34	39 972,96
COMPTE LIVRET 51220000	465 026,54		465 026,54	389 103,21
LIVRET A 51230000	16 195,63		16 195,63	77 027,61
CAISSE 53000000	610,03		610,03	1 574,32
Charges Constatées d'Avance	740,17		740,17	561,34
CHARGES CONSTATES DEBITEURS 48600000	740,17		740,17	561,34
TOTAL III	781 615,05		781 615,05	794 072,29
TOTAL GENERAL (I à VI)	789 687,48	3 734,12	785 953,36	796 012,15

Détail des postes		Valeurs nettes	Au 311216
Réserves		246 188,52	245 612,14
Autres réserves		246 188,52	245 612,14
RESERVE PR FONDS DE ROULEMENT	10688000	246 188,52	245 612,14
Résultat de l'exercice		-2 786,89	575,49
Résultat de l'exercice		-2 786,00	576,38
Provisions réglementées		-0,89	-0,89
PROVISIONS	14500000	-0,89	-0,89
TOTAL (II)		243 401,63	246 187,63
TOTAL (III)			
Dettes fourniss. & cptes rattachés		7 274,17	7 085,05
Dettes fourniss. & cptes rattachés		7 274,17	7 085,05
Fournisseur FACT. NON PARVENU	40810000	7 274,17	7 085,05
Fournisseurs			
Dettes fiscales et sociales		11 179,74	11 299,38
Dettes fiscales et sociales		11 179,74	11 299,38
DETTES PROVIS. CONGES A PAYER	42820000	3 607,00	3 835,00
SECURITE SOCIALE & ASSEDIC	43100000	5 400,59	5 205,00
CAISSE DE RETRAITES	43730000	995,10	995,00
CHARGES /CONGES A PAYER	43750000	721,00	767,00
AUTRES CHGS A PAYER	44860000	456,05	497,38
Autres dettes		524 097,82	531 440,09
Autres dettes		524 097,82	531 440,09
DEBITEURS CREDITEURS DIVERS	46000000	100,00	
INDEMNITES MARINS PECHEURS	46862400	523 997,82	531 440,09
TOTAL (IV)		542 551,73	549 824,52
TOTAL GENERAL (I à V)		785 953,36	796 012,15

Détail des postes		Au 311217	Au 311216
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommation exercice /tiers		19 654,35	18 380,48
Autres achats et charges externes		19 654,35	18 380,48
ACHAT PETIT FOUNIT. EQUIPEMENT	60630000	55,07	22,28
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	60640000	180,31	112,25
SOUS-TRAITANCE	61100000	187,48	219,60
LOCATIONS MOBILIERES	61350000	3 000,00	3 120,00
ENTRETIEN ET REPARATION	61500000	817,69	457,17
Prime d'Assurance	61600000	642,13	621,98
DOCUMENT. TECHNIQUE-FORMATION	61830000	158,23	659,73
HONORAIRES	62260000	7 312,75	7 407,97
ANNONCES ET INSERTIONS	62310000		32,00
VOYAGE ET DEPLACEMENT	62510000	150,00	
RECEPTION	62570000	328,97	206,05
FRAIS POSTAUX	62600000	1 976,88	1 357,87
INTERNET BRED	62610000		29,70
TELEPHONE	62620000	1 242,72	1 296,23
ORANGE CARAIBES	62630000	867,53	555,99
SERVICES BANCAIRES	62700000	2 734,59	2 281,66
Impôts, taxes et vers. assimilés		456,00	551,04
Impôts, taxes et vers/ assimilés		456,00	551,04
PARTICIP.FORMATION.CONTINUE	63130000	213,00	308,12
TAXE D'APPRENTISSAGE	63140000	243,00	242,92
Charges du personnel		49 761,51	48 962,45
Salaires et traitements		38 581,75	38 410,03
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	64100000	35 724,68	35 724,68
CONGES PAYES	64120000	-228,00	-320,00
INDEMNITES DE TRANSPORT	64140000	2 091,47	2 011,75
TICKET RESTAURANT	64150000	993,60	993,60
Charges sociales		11 179,76	10 552,42
CHARGES SECURITE SOCIALE & AS	64510000	9 005,09	8 392,36
COTISATIONS CGRR	64530000	2 088,84	2 098,74
CHGS/CONGES PAYES	64550000	-46,00	-64,00
MEDECINE DU TRAVAIL	64750000	131,83	125,32
Dotations aux amortis. & provisions		1 207,22	817,90
Amort. sur immobilisations		1 207,22	817,90
DOTAT.AMORTIS.IMMOBIL.CORPORE	68110000	1 207,22	817,90
Autres charges		1 039 755,93	1 043 764,53
Autres charges		1 039 755,93	1 043 764,53
CHARGE DE GESTION COURANTE	65800000	346,63	317,14
INDEMNITES MARINS PECHEURS	65810000	1 039 409,30	1 043 447,39
TOTAL I		1 110 835,01	1 112 476,40
Charges Financières			
Charges Financières			
Charges Exceptionnelles		2 352,78	
Charges Constatées d'Avance		2 352,78	
CHARGE EXCEPTION/EXERC.ANTER	67200000	2 352,78	
Solde créditeur			576,38
Bénéfice			576,38
TOTAL GENERAL (CHARGES)		1 113 187,79	1 113 052,78

Détail des postes		Au 311217	Au 311216
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Autres produits d'exploitation (B)		1 109 898,05	1 111 981,67
Subventions d'exploitation		508 417,48	513 344,55
<i>SUBVENTION C.N.P.M.E.M</i>	74200000	508 417,48	513 344,55
Autres produits		601 480,57	598 637,12
<i>RISTOURNE PERCUES</i>	75400000		11,03
<i>COTISATIONS MARINS PECHEURS</i>	75600000	530 991,82	529 478,69
<i>COTISAT.FRAIS FONCTIONNEMENT</i>	75610000	70 408,20	69 114,78
<i>PRODUIT DE GESTION COURANTE</i>	75800000	80,55	32,62
TOTAL (A+B)		1 109 898,05	1 111 981,67
PRODUITS FINANCIERS (III)			
Autres intérêts et produits assim.		503,74	1 070,22
<i>REVENUS DES V.M.P</i>	76400000	503,74	1 070,22
<i>AUTRES PRODUITS FINANCIERS</i>	76800000	32,39	
		471,35	1 070,22
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)			
Reprises/prov. & transf.de charges			0,89
<i>RERISE /PROVISIONS</i>	78725000		0,89
Solde débiteur		2 786,00	
Perte		2 786,00	
TOTAL GENERAL (PRODUITS)		1 113 187,79	1 113 052,78

ASSOCIATION

*CAISSE DE GARANTIE CONTRE LES
INTEMPERIES ET AVARIES DES MARINS
PECHEURS ARTISANS DE LA GPE*

Annexe

aux Comptes Annuels de l'exercice clos le
Date de clôture : 31/12/2017
Montants exprimés en euros

SOMMAIRE

A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE
2. DEROGATIONS, MODIFICATIONS AUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

B - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF
2. BILAN PASSIF

C - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

D - AUTRES INFORMATIONS

A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Aucun évènement particulier à signaler pour l'exercice 2017. Mais il est à noter l'information suivante :
Un rapport de l'Administration Générale en 2017 conclut l'impossibilité de poursuivre le dispositif des "Caisses chômage-Intempéries" telles qu'elles ont fonctionné depuis près de 30 ans.

L'Etat s'est engagé en faveur d'une couverture des intempéries pour les marins pêcheurs.

Le dispositif de remplacement est à l'étude, toutefois deux propositions émergent soit: un produit assurantiel ou le chômage partiel.

Le nouveau système de couverture devrait être en place en 2019.

Dans l'attente, le système actuel va perdurer jusqu'en avril 2019, le temps de liquider les dossiers 2018.
En revanche, il ne sera plus possible de cotiser selon l'ancienne formule à compter du 1er janvier 2019.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n° 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général et pris en compte le règlement n°1999-01 au titre des règles de comptabilisation des domaines spécifiques adaptés aux associations et aux fondations : règles d'évaluation, de réévaluation des éléments du patrimoine, des contributions volontaires en nature.

B - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF

Note n°1 : Immobilisations incorporelles - Amortissements pour dépréciation

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	5 ans

1) bis - Immobilisations incorporelles - Mouvements principaux

Nature de l'immobilisation	Montant	
	Investissements directs	Crédit-bail
ANTIVIRUS KASPERKI REN	25,17	
ACQUISITIONS	25,17	

Note n°2 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Construction		
Installations techniques		
Matériel de transport		
Matériel de bureau	Degressif	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

2) bis - Immobilisations corporelles - Mouvement principaux

Nature de l'immobilisation	Montant	
	Investissements directs	Crédit-bail
IMAGE RUNNER ADVANCE C	3 580,50	
ACQUISITIONS	3 580,50	
COPIEUR CANON IR 1270	-4 047,05	
SORTIES	-4 047,05	

Note n°3: Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif Immobilisé			
Créances rattachés à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres (CNPMEM)cpte 468720	224 121,88 €	224 121,88 €	
Autres (Cotisations M/Pêcheurs)	10 542,02 €	10 542,02 €	
Charges constatés d'avance			
TOTAL	234 663,90 €	234 663,90 €	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

2. BILAN PASSIF

Note n°4 : Fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Valeur du patrimoine				
Fonds statutaires				
Apports				
Legs et donations avec contrepartie				
d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme(1)				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves				
Réserves indisponibles				
Réserves réglementées				
Autres réserves(2)	245 612,14 €	576,38 €		246 188,52 €
Report à nouveau				

Note n°5 : Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéance à moins d'1 an	Echéance à à plus d'1 an	Echéance à à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles(2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établis. de crédits dont :				
à 2 ans au maximum à l'origine				
à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 274,17 €	7 274,17 €		
Dettes fiscales et sociales	11 179,74 €	11 179,74 €		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	523 997,82 €	523 997,82 €		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	542 451,73	542 451,73 €		
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				

Note n°6 : Dettes fournisseurs

Libellé	Montant au début de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Fournisseurs Fact.non parvenu	7 085,05 €	7 274,17 €
Honoraires KPMG	6 922,30 €	7 111,42 €
Cabinet KARAM	162,75 €	162,75 €

Note n°7 : Dettes fiscales et sociales

Libellé	Montant au début de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Dettes congés à payer	3 835,00	3 607,00 €
Sécurité Sociale & Assedic	5 205,00	5 400,59 €
Caisse des Retraites	995,00	995,10 €
Charges/Congés à payer	767,00	721,00 €
Autres charges	497,38	456,05 €
TOTAL	11 299,38	11 179,74 €

C - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note n°8: Prestations servies

1°) Indemnisation 2017

L'indemnité a été versé en 2 fois comme le stipule l'article 9, de la délibération du CNPME (Comité Nationale des Pêches et des Elevages Marins).

() Un acompte d'un montant de : **515.104,58€** a été versé au mois de Septembre 2017.

() Le solde soit : **523.997,82€** versé au mois de Février 2018.

Pour un montant total d'indemnisation de : **1.039.409,30€**

Note n°9: Ventilations des produits

SUBVENTION C.N.P.M.E.M	508 417,48 €
COTISATION MARINS PECHEURS	530 991,82 €
COTISATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT	70 408,20 €
AUTRES PRODUITS	80,55 €
PRODUITS FINANCIERS	503,74 €

1 110 401,79 €

TOTAL PRODUITS

Note n° 10: Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Employée	1	
TOTAL	1	

Note n°11: Engagements de retraites

L'engagement en matière de retraite pour l'année 2017 s'élève à : 2.802,06€
les principales hypothèses retenues pour la détermination des engagements en matière d'indemnités de fin de carrière sont :

() - taux d'actualisation : 1,50%

() - taux d'évolution des salaires : 1,00%

() - taux de charges sociales : 31 %

() - Age et départ volontaire entre 60 et 62 ans